



## Conseil de Police de la Zone de police 5306 « entre Sambre et Meuse »

Procès-verbal de réunion  
Séance du 9 août 2023 à 20h

**Présent(s)** :

M. Yves DELFORGE – *Bourgmestre de Mettet – Président*  
M. Luc DELIRE – *Bourgmestre de Profondeville*  
M. Philippe VAUTARD – *Bourgmestre de Floreffe*  
M. Gaëtan de BILDERLING – *Bourgmestre de Fosses-la-Ville*  
M<sup>me</sup> Agnès WAUTHELET, M<sup>me</sup> Paul PIEFORT, M<sup>me</sup> Michèle BERGER, M. Jean ADAM, M. Michel JANSSENS, M. Marc BUCHET, M. Georges DEREAU, M<sup>me</sup> Maryse TOISOUL, M. Dimitri SPINEUX, M. Pascal CHEVALIER, M. Albert MABILLE – *Membres du Conseil de Police*  
M. Marc GUYOT – *Comptable spécial*  
M. Anamaria PANTAU – *Responsable du service logistique de la zone entre Sambre et Meuse*  
M. Laurent BRUNOTTI – *Chef de Corps de la zone de police*  
M<sup>me</sup> Elise LORENT – *Secrétaire de zone*

**Excusé(s)** :

M. Gilles MOUYARD, M<sup>me</sup> Delphine MONNOYER, M. François PIETTE, M. Claude BOUSSIFET, M. Denis ROMUALD – *Membres du Conseil de Police*

*Le président ouvre la séance à 20h15.*

*Séance publique*

**1) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2023**

Le Conseil de Police approuve le procès-verbal à l'unanimité.

**2) Approbation de la modification budgétaire n°1 – exercice 2023**

Le Conseil de Police accueille Monsieur Marc GUYOT, comptable spécial de la zone.

**M. GUYOT :**

**Commence par le service ordinaire :**

Le budget initial prévoyait en dépenses et en recettes un montant de **10.916.408,28**.

Nous avons augmenté les recettes de **872.412,18** et diminué de **131.097,57**.

Quant aux dépenses, nous avons augmenté de **741.314,61**.

Pour arriver à un nouveau montant de **11.657.722,89** en dépenses et en recettes.

Monsieur GUYOT détaille alors les éléments de cette modification budgétaire :

Pour ce qui est du volet « **Dépenses** » :

Pour ce qui est des **exercices antérieurs** : nous les augmentons de **4.687,04**.

Pour ce qui concerne **l'exercice propre** : à la fin de la modification budgétaire, il nous reste un montant de **525.721,79** que nous mettons en fond de réserve pour l'élaboration du budget 2024.

- En ce qui concerne **les dépenses de personnel** :

Nous les augmentons de **51.873,45**, notamment pour les NAPAP, où nous augmentons de 46.078,03. Nous avons aussi eu une indemnité de dernière maladie et de funérailles de 4.423,95 qui correspond au décès de Madame BOUTTEFEUX.

- Pour ce qui est des **frais de fonctionnement**,

Nous les augmentons de **39.183,73** à la fois en raison des frais de correspondance (2.000,00), des frais de téléphone (3.000), des frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique (13.000,00), des fournitures techniques pour consommation directe (7.300,00), des assurances (1.115,25 et 768,47), de la fourniture d'eau pour les bâtiments (6.000,00), des indemnités repas (4.000,00) et des indemnités diverses maître-chien (2.000,00).

Monsieur GUYOT apporte une précision en ce qui concerne les chèques repas : les opérationnels avaient le choix entre soit les chèques-repas, soit conserver les anciennes indemnités repas. Certains ont continué à garder ces indemnités. On n'avait rien inscrit au budget initial, en se disant qu'on verrait en fonction des choix des membres du personnel.

Nous avons également désormais des indemnités pour maître-chien.

- Pour ce qui est des **transferts**,

Nous rajoutons **3.000,00** pour la part du traitement de comptable spécial pour l'année 2023.

- Pour ce qui est des **dettes**,

Nous augmentons de **116.848,60**. Toute une série d'emprunts ont été faits, donc nous avons des intérêts de nouveaux emprunts de 33.149,11 et des remboursements d'amortissement de 83.699,49.

Pour ce qui est du volet « **Recettes** » :

Pour ce qui est des **exercices antérieurs** :



Nous avons un **boni** de 658.070,64. Nous avons déjà, au moment de l'élaboration du budget, reconnu un boni estimé de 431 879,04. Donc nous rajoutons 226 191,60.

Nous avons également un solde de convention de sécurité routière, dont le montant n'était pas connu à l'époque de l'élaboration du budget, pour l'exercice 2018 de 340.360,41. Ainsi que 181.335,89 pour ce qui est de l'allocation sociale n°1 (qui correspond à une compensation pour les cotisations de pension).

Pour ce qui est de l'**exercice propre** :

Nous réajustons les montants que nous avons inscrits au budget initial à la lumière de la PLP 62, qui détermine les dotations pour l'exercice 2023. A l'époque du budget, ces montants n'étaient en effet pas connus.

- Au niveau de la **subvention sociale n° 1**, nous avons un supplément de **52.275,92** ;
- Pour ce qui est de la **dotation fédérale de base**, nous avons un montant inscrit de **70.318,26** ;
- Pour la **subvention fédérale complémentaire**, nous avons un montant inscrit de **1.930,10**.

Par contre, comme on ne connaissait pas à l'époque le montant subsidiaire de 2018, nous avons estimé la convention de la sécurité routière à 600.000 mais, désormais qu'on connaît les montants, on diminue la convention de la sécurité routière 2023 de 131.097,57 pour la ramener à 468.902,43.

Monsieur GUYOT demande aux conseillers s'ils ont des questions.

**A. WAUTHELET** : concernant la dette, il y a des nouveaux emprunts, comment cela se fait-il que ça n'ait pas été programmé dans le budget initial ?

**M. GUYOT** : le montant est conséquent parce que nous avons plusieurs chantiers qui sont en cours, comme les achats de véhicules ces deux dernières années, l'aménagement des bâtiments, l'acquisition du commissariat de Mettet et de Floreffe, tout ce qui est le système de badging, etc.

Il y a donc toute une série d'emprunts qui étaient en attente d'être réalisés, que nous avons réalisés cette année et cela représente un montant plus conséquent que ce qui en était initialement prévu. On ne connaissait pas encore le montant des travaux qui devaient être accomplis. En plus, nous avons encore les panneaux photovoltaïques et l'aménagement de l'accueil qui doivent encore être programmés.

Il y a donc une série de choses qui explique que nous avons des emprunts plus conséquents que ce qu'on avait prévu en début d'année.

**L. BRUNOTTI** : l'acquisition du commissariat de Mettet, c'est également quelque chose qui est en cours depuis des années. Et lors de la réalisation du budget de 2023, il ne nous semblait pas judicieux d'inscrire des choses pour lesquelles nous n'étions pas sûrs et certains, le budget étant déjà difficile à clôturer.

**J. ADAM** : j'avais également la même question et je suis également surpris par rapport à l'augmentation de la consommation d'eau.

**M. GUYOT** : ça correspond à la consommation actuelle, nous sommes sur plusieurs réseaux (comme par exemple INASEP).

**A. MABILLE** : c'est bien que ce boni soit nettement supérieur à ce qui est prévu, c'est ça qui est prévu en fond de réserve ?

**M. GUYOT**: oui, il sera utilisé pour l'élaboration du budget 2024.

**L. BRUNOTTI** : je tiens à souligner qu'il est moins important que l'année passée et surtout beaucoup moins important que les années précédentes.

**A. MABILLE** : on voit également qu'il y a des apports du fédéral qui sont plus importants que prévus, mais je suppose que c'est l'index qui est derrière ça. Mais ces apports vont-ils être pérennes ? Est-ce que ça change quelque chose par rapport à la dotation des communes ?

**L. BRUNOTTI** : en ce qui concerne la dotation fédérale, c'est simplement une indexation. Je ne peux toutefois pas vous affirmer qu'elle sera pérenne.

En ce qui concerne le fond de la sécurité routière, ils ont automatisé le système de traitement des données. Ça passe par BPost alors que, avant, c'était les différents services de police qui s'occupaient des rappels et des recouvrements. Ici, tout est automatisé : ils ont mis en place un système avec des majorations également automatisées et, plus récemment encore, ils ont automatisé un système de récupération de l'argent via les finances pour imputer le montant des amendes dans les déclarations d'impôts de ceux qui n'auraient pas payé. Et cette automatisation a augmenté l'assiette de recettes au niveau des amendes, raison de l'augmentation sensible du fond de sécurité routière.

Pour rappel, le montant du fond de sécurité routière est payé en deux fois : il y a un montant qui correspond à l'année en cours et un montant qui correspond à l'année N-5, 2018 ayant été le début de cette automatisation. Montant qu'on ignorait au moment de la confection du budget.

**Le Conseil de Police marque son accord à l'unanimité.**

**Poursuit par le service extraordinaire :**

**M. GUYOT** : Le budget initial prévoyait en dépenses et en recettes un montant de **1.350 000,00**.

Nous avons augmenté de **1.786.724,07** pour arriver à un nouveau montant, suite à la modification budgétaire, de **3.136.724,07**.

Monsieur GUYOT détaille alors les éléments de cette modification budgétaire :

Pour ce qui est du volet « **Dépenses** » :

Pour ce qui est des **exercices antérieurs** :

Nous avons inscrit dans le **mali** du service extraordinaire un montant de **1.106.724,07**.



Pour ce qui est de l'**exercice propre** :

Nous avons augmenté l'achat de matériel informatique de **600.000,00**.

M. GUYOT apporte les explications suivantes à ce sujet :

Nous serons en charge d'acheter la virtualisation des serveurs pour trois zones, donc nous allons supporter dans notre budget le montant des trois factures pour ces trois zones. Il est prévu que les zones nous rembourseront leur part. Notre part sera donc de 200.000 euros effectivement. Tout a alors été mis en emprunt parce que, ici, on l'inscrit préventivement, c'est dans l'hypothèse où le dossier avance assez rapidement, on pourrait déjà les faire les engagements cette année. Probablement que l'installation se fera l'année prochaine.

Les emprunts ici inscrits ne seront pas réalisés cette année-ci. Et donc l'année prochaine, on ne réalisera à peu près que 200.000€ d'emprunt et nous inscrirons alors en recettes la participation des deux autres zones de police pour le financement de ces 600.000.

**J. ADAM** : la commande ne vaut pas paiement ?

**M. GUYOT** : non, ça sera au moment de la livraison. Le paiement se fera en 2024 et on ne sait pas encore la part contributive de chaque zone puisque le dossier n'est pas encore totalement bouclé. On a préféré inscrire toute la dépense chez nous mais sur les 600.000 inscrits en emprunt, il y aura seulement 200.000 pour notre part et, parallèlement, la contribution des deux autres zones.

**J. ADAM** : à partir du moment où on est certain que la dépense aura lieu en 2024, pourquoi l'inscrire au budget 2023 ?

**M. GUYOT** : parce qu'on fera l'engagement cette année-ci.

**L. BRUNOTTI** : parce qu'il faut avoir les crédits pour pouvoir faire l'engagement.

**A. MABILLE** : la répartition entre les trois zones ?

**L. BRUNOTTI** : c'est un tiers. La zone de JEMEPPE paiera également un tiers, même s'ils ont moins de besoins en informatique, mais puisqu'ils ont moins d'informaticien, il y a un accord selon lequel nos informaticiens interviendront également pour leur zone.

**J. ADAM** : on passe donc de 200.000 à 600.000 ?

**M. GUYOT** : non, la dépense commune, ce sont bien ces 600.000 de majoration. Les 200.000, c'est les investissements autres de l'année, c'est encore autre chose.

En deuxième poste, nous avons le crédit 80.000,00 pour acheter deux motos et un véhicule.

**L. BRUNOTTI** : pour rappel, on avait commandé un VOLVO CX60 mais il y a eu un problème dans le bon de commande, donc le véhicule ne nous a pas été livré. En compensation, on avait commandé deux Tiguan qui étaient de stock et qu'on a reçus ici, début de l'année. Et donc, le montant qui était prévu n'était pas suffisant pour payer le renouvellement du parc automobile.

Donc, ici, il y a deux motos. Les motos qu'on propose de remplacer datent de 2018 et ont plus de 100.000 km. Le montant ici représente deux motos et un véhicule pour la logistique, non strippé. Leurs véhicules commencent à être vieux aussi et, en plus, ici, un membre du personnel a pris un de ces véhicules pour se rendre à Bruxelles et nous avons reçu un avertissement parce que le véhicule n'était pas aux normes. La prochaine fois, ça sera une amende de 300€.

**M. BERGER** : dans le prix, les véhicules sont déjà strippés ? Ou il faudra encore payer par après ?

**L. BRUNOTTI** : le montant correspond à la totalité. Et souvent, l'achat du véhicule est avantageux via les marchés mais le prix de l'équipement est assez coûteux. On avait déjà réfléchi au fait de consulter d'autres sociétés qui pouvaient nous fournir ce service mais d'abord en Flandres, toutes les zones de police flamandes vont dans les sociétés flamandes, donc les délais d'intervention sont pires que chez Autographe. Et alors, dans le nord de la France, il y avait des possibilités aussi, mais en cas de problème, il faut s'y rendre pour régler le problème.

**J. ADAM** : il n'y a pas moyen de trouver des synergies entre les zones de police avoisinantes ? Pour diminuer ce coût ?

**L. BRUNOTTI** : c'est un marché du BOSA, donc un marché pour la Police Intégrée, qui prévoit véhicule et équipement dans le marché.

**J. ADAM** : vous avez un exemple ? Pour se représenter le prix ?

**L. BRUNOTTI** : par exemple, la rente de toit sur un véhicule de l'intervention c'est 12.000€.

Pour ce qui est du volet « **Recettes** » :

**M. GUYOT** : nous augmentons donc les emprunts d' **1.786.724,07**.

**A. MABILLE** : quelle sera la situation des emprunts une fois que ça sera réalisé ? On va arriver à quel montant emprunté ?

**J. ADAM** : il faudrait présenter le ratio du taux d'emprunt.

**M. BERGER** : et nous fournir un récapitulatif de ces emprunts.

**M. GUYOT** : en prend note. Ici, c'est une année à emprunts.

**Le Conseil de Police marque son accord à l'unanimité.**

### 3) Achat de firewall ;

---

**L. BRUNOTTI**: le projet qu'on a avec la zone de SAMSOM et de JEMEPPE a été initié parce que notre maintenance informatique arrive à sa fin et que la société avec laquelle on avait contracté a été rachetée et la société acheteuse ne souhaite pas étendre les différentes garanties de maintenance par rapport au matériel dont on dispose. Sur les serveurs, on n'a pas le choix, on va changer les serveurs en collaboration avec les deux autres zones, mais on doit attendre



cette connectivité pour pouvoir le faire, cependant, en ce qui concerne les *firewalls*, il est impératif de les changer le plus rapidement possible pour éviter toute intrusion informatique.

**J. ADAM** : l'installation de ces *firewalls* est comprise dans les prix ? Parce que dans le document reçu, apparaît cette phrase « *les prestations ne font pas partie de notre proposition mais peuvent faire l'objet d'une offre complémentaire* ».

**L. BRUNOTTI** : elle doit être comprise dedans, mais si des choses doivent être réalisées, on a deux informaticiens au sein de la zone qui sont très compétents pour le faire.

**A. MABILLE** : on a assisté ces dernières années à une série de piratage informatique, que ça soit des communes, des hôpitaux, etc. Les serveurs des zones de police sont-ils hyper protégés ?

**L. BRUNOTTI** : la mutualisation des serveurs avec la zone SAMSOM et JEMEPPE, et c'est un des nombreux avantages, c'est la mutualisation des risques et des systèmes de protection. C'est une des raisons fondamentales qui nous a amené à mutualiser ces systèmes. Ça permet de faire des backups sur différents sites et ça nous permet de ne pas être à l'arrêt trop longtemps mais également de prendre en charge à plusieurs les coûts par rapport aux intrusions et au hacking. Ce n'est pas la seule raison mais une raison importante parce qu'on a reçu un courrier fin de l'année passée du Ministre de l'Intérieur qui précisait que c'était notre responsabilité de veiller à la sécurité des données informatiques.

Évidemment, ces coûts de protection représentent un montant important. Il faut donc essayer de faire en sorte de pouvoir prendre les mesures nécessaires pour installer un maximum de protection et la mutualisation permet de diviser les coûts entre ces différents partenaires.

**Le Conseil de Police marque son accord à l'unanimité.**

**4) Marché public relatif à l'installation et l'accès à des connexions intersites (CSC n° 2023-076) – Procédure à nouveau engagée par le Collège de Police – Communication de cette décision au Conseil de Police ;**

**L. BRUNOTTI** : c'est l'autre aspect des serveurs, c'est l'interconnectivité. Le serveur étant à un seul endroit, il faut que les deux autres zones puissent se connecter avec une vitesse suffisante. La vitesse requise pour pouvoir se connecter à distance avec le nombre de PC qu'on a chacun dans nos zones nécessitait de la fibre optique (l'exigence étant 2 Tbps).

Donc on avait lors d'une précédente séance passé un CSC pour ce marché interconnectivité. Malheureusement dans les trois offres qui nous ont été soumises, il y a une qui a été soumise par une société entre-temps rachetée, à savoir Brutélé, il y avait toute une série de manquements, qui auraient pu être complétés mais, de par leur rachat, les différents organes qui auraient dû nous envoyer les documents n'étaient plus en mesure de le faire. Renseignements pris : on nous a très fortement déconseillé d'attribuer à la société qui avait racheté Brutélé, parce que le rachat était problématique mais surtout parce que ces attestations ne pouvaient plus être fournies.

L'offre suivante, qui était plus cher mais acceptable en termes de montant, était également problématique parce que des postes avaient été oubliés, ce qui modifiait l'offre, cette irrégularité étant substantielle, la situation ne pouvait plus être assainie.

La troisième offre, elle, était deux fois plus cher que la première.

Il nous a semblé plus judicieux de relancer le marché et de passer le point en urgence en Collège de police. La proposition qui est donc faite aujourd'hui est de ratifier la décision de relancer le marché depuis le départ. On a donc refait une publication en bonne et due forme.

**A. MABILLE** : ce sont les mêmes sociétés qui vont être recontactées ?

**L. BRUNOTTI** : c'est un marché européen, ça peut être les mêmes comme des différentes. On a également préféré relancer la procédure puisque nous voulions également éviter un recours suspensif pour lequel nous aurions alors dû attendre la décision du Conseil d'État. On a également passé le point en Collège parce que la loi permet au Collège d'exercer les compétences du Conseil en cas d'urgence, lequel doit alors ratifier cette décision.

**Le Conseil de Police marque son accord à l'unanimité.**

#### 5) Déclassement de véhicules ;

**L. BRUNOTTI** : on a deux véhicules du service intervention qui ont respectivement 240.000 km et 239.000 km. Ils ont tous les deux des problèmes, un de turbo, l'autre de boîte de vitesse. On avait envisagé d'utiliser un véhicule pour pièces pour réparer l'autre véhicule mais ça reste un véhicule de 240.000km, avec des pièces qui peuvent aussi bien casser deux semaines après la réparation, sans compter la main d'œuvre. D'autant que nous avons reçu au mois de juin deux véhicules pour les remplacer.

Il y a également une proposition de déclasser une moto BMW RT, qui a un problème dont la réparation nécessiterait 2.300€. Là également, ça ne semblait pas judicieux de procéder à la réparation pour un véhicule qui, étant une moto, a déjà un kilométrage assez important.

**D. SPINEUX** : pour une BMW, pas tant que ça.

**L. BRUNOTTI** : pour en avoir discuté avec le service moto, c'est un véhicule qui a déjà présenté plusieurs problèmes. Les entretiens sont réalisés chez Herpigny.

**M. BERGER** : ces véhicules qui sont déclassés, on les revend ?

**L. BRUNOTTI** : ils sont revendus par AUCTELIA, on a fait un marché public à cet effet. D'ailleurs les véhicules qui étaient à Mettet et Fosses-la-Ville ont été vendus par ce biais. On a récupéré un peu plus de 20.000€.

**J. ADAM** : on ne peut pas récupérer les équipements ?

**L. BRUNOTTI** : les véhicules sont déstrippés mais c'est difficile parce que ces équipements s'usent mais également, le problème, c'est qu'il y a toute la question du câblage.

**Le Conseil de Police marque son accord à l'unanimité.**



6) **Modification du cadre opérationnel de la Zone de police entre Sambre et Meuse –  
Approbation par la tutelle**

---

**L. BRUNOTTI** : on a un membre du personnel de la gestion fonctionnelle qui est parti en NAPAP. On avait alors proposé de modifier cet emploi pour renforcer le DirOps mais on est passé en Conseil alors que ce point devait d'abord passer en CCB (syndicats). On a alors fait les choses dans l'ordre et la tutelle a *in fine* approuvé la décision suspendue précédemment.

**Le Conseil de Police marque son accord à l'unanimité.**

**A. MABILLE** : on a voté à l'époque le plan de sécurité de la zone, avec les priorités. Ça ne serait pas possible de faire pour le prochain Conseil les préoccupations en termes de sécurité routière.

**L. BRUNOTTI** : je ferais une présentation au prochain Conseil par rapport au plan de sécurité.

**M. BERGER** : j'avais également une question en ce qui concerne la formation maître-chien, où ça en est ?

**L. BRUNOTTI** : l'inspecteur a malheureusement raté sa formation.

*La séance est clôturée à 21h12.*

La Secrétaire

Elise LORENT  




Le Président,

Yves DELFORGE  
